

DISTANCIATION PHYSIQUE

Toute personne autorisée à fréquenter un des campus de l'UQTR doit suivre les directives et mesures de sécurité mises en place.

Une distanciation physique **de 1 mètres** doit être respectée en tout temps et en tout lieu: de l'arrivée à la sortie du travail, pendant les pauses et l'heure du dîner.

Par contre, conformément aux directives gouvernementales, et tel que spécifié dans le guide des mesures sanitaires, aucune distanciation n'est exigée en classe, en laboratoire et pendant les travaux d'équipe.

La distanciation a pour objectif de **réduire au minimum les contacts étroits** avec d'autres personnes, notamment par les moyens suivants :

- Maintenir autant que possible une distance d'au moins un mètre entre soi-même et les autres personnes.
- S'assurer que votre poste de travail est aménagé de sorte qu'une distance de 1 mètre vous sépare de vos collègues.
- Éviter les endroits très fréquentés et les rassemblements qui ne répondent pas aux critères de la santé publique;
- Éviter les salutations d'usage, comme les poignées de main;
- Limiter les contacts avec les personnes;
- Privilégier les rencontres virtuelles en utilisant les moyens technologiques disponibles;
- Maintenir la droite lorsque vous circulez dans les corridors, les escaliers;